

LA LETTRE DE



SEPT. 2019

ÉDITO

L'association a été créée le 19 mars 2007, principalement pour s'opposer à la volonté de la mairie d'urbaniser des espaces naturels au nord de Montpellier, traversés par l'aqueduc de Saint Clément, construit il y a plus de 250 ans pour alimenter la ville en eau.

Le but de l'association est de protéger les espaces naturels, l'environnement et la qualité de vie des habitants de la métropole de Montpellier et de ses proches environs, notamment en luttant contre les projets d'urbanisation susceptibles de nuire à la biodiversité, la ressource en eau et aux nappes phréatiques ainsi qu'à l'harmonie paysagère de sites naturels et de monuments historiques.

Non Au Béton a ainsi engagé des recours contre le projet d'implanter un 4^{ème} Décathlon dans l'agglomération, au nord de Montpellier et contre un projet immobilier démesuré à Lattes.

Prochainement, l'association va déposer un recours contentieux contre un autre projet d'urbanisation, rue de Fontcarrade à Montpellier.

Non Au Béton participe régulièrement à l'entretien d'un sentier de découverte le long de l'aqueduc Saint Clément et organise des balades commentées le long de cet ouvrage emblématique. Sont organisées également des conférences relatives à l'environnement ou bien encore la visite de monuments historiques tel que le Collège des Ecosais au plan des 4 seigneurs.

En outre, *Non Au Béton* est un membre actif du collectif Ceinture Verte qui regroupe diverses associations de la Métropole Montpellieraine. Le collectif s'oppose à l'urbanisation accélérée du territoire et milite pour la création d'une continuité d'espaces naturels et agricoles, sanctuarisés, autour de la ville.

L'association ne fonctionne que grâce aux bénévoles et ne vit que par les adhésions et les dons. Elle vient de recevoir l'agrément de la préfecture au titre d'association pour la protection de l'environnement au niveau départemental (34).

Je vous invite à nous connaître davantage et à nous rejoindre en allant visiter notre site www.nonaubeton.org ou notre page FaceBook <https://fr-fr.facebook.com/nonaubeton/>

Michel Dumas, Président de Non Au Béton.



Non Au Béton sera présent à l'Antigone des associations, dimanche 15 septembre 2019.

Stand 617, place de Thessalie, de 9h à 19h.

FRANCIS HALLÉ : UN VRAI DÉFENSEUR DE LA NATURE.

Francis Hallé est un botaniste de Montpellier, célèbre dans le monde entier.

Ses nombreuses missions internationales et les ouvrages qu'elles ont inspirés ont fait de lui un défenseur des arbres et des végétaux, reconnu internationalement.

Non Au Béton a eu le plaisir et l'honneur d'accueillir Francis Hallé lors d'une conférence consacrée à « l'arbre dans la ville ».

La vidéo de cette conférence peut être visualisée sur notre site internet www.nonaubeton.org/conferences2018 ou bien sur notre chaîne Youtube www.youtube.com/channel/UCsZD02237V9GwtIIQIQEgXg



NON AU BÉTON CONTRE DÉCATHLON : UN LONG COMBAT.



Le 20 janvier 2015, la mairie de St Clément de Rivière délivrait un permis d'aménager à la SA Décathlon en vue de construire un lotissement commercial sur un espace naturel de 25 Ha dans lequel se trouvent une source, un bois classé et des terres agricoles. Ce projet commercial est destiné à accueillir notamment le 4^{ème} magasin Décathlon de la métropole mais aussi des magasins Truffaut et O'tera alors que la zone commerciale de Trifontaine n'est située qu'à un kilomètre à vol d'oiseau. De plus, ce projet veut s'implanter sur un territoire de nidification et de chasse de chauves-souris classées sur la liste des espèces protégées. Le projet de permis d'aménager a été suivi de trois permis de construire, tous contestés en justice par l'association.

Le 15 février 2018, le Tribunal Administratif (TA) de Montpellier annulait partiellement le permis d'aménager et un recours est toujours pendant devant le Conseil d'état (CE).

Le 25 février 2019, la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Marseille validait les trois permis de construire délivrés aux trois enseignes susnommées.

Ces trois décisions de la CAA de Marseille font actuellement l'objet de recours devant le CE.

Pour contrer ce projet funeste pour la faune et la flore mais aussi injustifié du point de vue commercial, *Non Au Béton* a déposé à ce jour :

- 5 recours gracieux,
- 5 recours contentieux devant le TA de Montpellier,
- 4 recours devant le Conseil d'Etat.

C'est le Conseil d'Etat qui décidera finalement de l'issue du dossier : sa décision devrait être rendue à la fin de l'année ou en 2020.

A l'heure où la protection des espaces naturels et agricoles devient une urgence absolue et alors que les centres commerciaux périssent face à la concurrence du commerce électronique, l'obstination de Décathlon constitue avant tout une faute morale qu'il convient d'effacer devant la justice mais surtout de sanctionner d'un point de vue commercial, en arrêtant de faire ses achats dans les magasins Décathlon.

En effet, si chaque habitant de la Métropole, cessait de s'approvisionner chez Décathlon, la sanction serait sans appel et plus efficace qu'une annulation partielle de permis.

AGRÉMENT PRÉFECTORAL AU TITRE D'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.

Par un arrêté en date du 30 juillet 2019, le Préfet de l'Hérault a décidé que *Non Au Béton* bénéficiait de l'agrément départemental en tant qu'association pour la protection de l'environnement.

Il est important de noter que cet agrément a été donné pour 5 ans en raison des nombreuses actions menées « pour la protection de l'environnement, la défense et la sauvegarde des espaces naturels, de la faune et de la flore sur le territoire de l'unité urbaine de Montpellier » mais aussi pour le « fonctionnement démocratique conforme à ses statuts, permettant l'information de ses membres et leur participation effective à la gestion de l'association, que ses garanties de régularité en matière financière et comptable sont suffisantes et qu'elle exerce une activité non lucrative ainsi qu'une gestion désintéressée ».

PIERRE JOUVENTIN : DE L'ÉTUDE DU LOUP À L'ANTARCTIQUE.



Avant d'être un membre fondateur de *Non Au Béton*, Pierre Jouventin a obtenu un doctorat d'Etat en écologie comportementale (université de Montpellier) et est directeur de recherche honoraire au CNRS.

Spécialiste des Terres Australes et Antarctiques Françaises, il a aussi voyagé sur tout le globe et étudié de nombreuses espèces animales. Ses travaux ont fait l'objet de multiples publications scientifiques et de livres.

Pierre est l'une des très rares personnes à avoir, avec sa famille, accueilli durablement une jeune louve dans un appartement du centre de Montpellier. Cette expérience, enrichissante mais éprouvante, a fait l'objet d'un livre, publié chez Flammarion : « Kamala, une louve dans ma famille ». *Non Au Béton* a été très heureuse d'accueillir Pierre lors d'une conférence consacrée à la protection de l'Antarctique.

Cette conférence peut être visualisée sur notre site internet www.nonaubeton.org/conferences2019 ou bien sur notre chaîne Youtube www.youtube.com/watch?v=WALZgrCk5-o

PAYEZ MOINS D'IMPÔTS EN FAISANT UN DON À NON AU BÉTON

Non Au Béton est une association d'intérêt général et tout don à son profit ouvre droit à une réduction fiscale conformément aux articles 200 et 238bis du Code Général des Impôts.

Si vous êtes un particulier, **vous pouvez déduire 66%** de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

Si vous êtes une entreprise, l'ensemble des dons versés à l'association permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% de ces versements, pris dans la limite de 5/1000 du chiffre d'affaires HT de l'entreprise.

Vous pouvez effectuer vos dons directement sur le site www.nonaubeton.org/adhesions ou bien sur le site d'Hello Asso : www.helloasso.com/associations/non-au-beton/adhesions/adhesion-a-non-au-beton

Ou bien encore un adressant un chèque à l'ordre de *Non Au Béton* 816, rue de la Fontfroide 34980 Montpellier.

Un grand merci d'avance pour votre soutien.